



**COMMUNICATION
DE LA MUNICIPALITE
AU CONSEIL COMMUNAL**

C 16/2018

Vevey, le 30 avril 2018

Ne pas diffuser
**Ce document doit encore faire l'objet d'une décision
du Conseil communal le 17 mai 2018**

Réponse à l'interpellation de M. Clément Tolusso intitulée "MVR vendangera-t-elle à Vevey-Vignerons ?"

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

L'interpellation susmentionnée a été déposée lors de la séance du Conseil communal du 1^{er} février 2018.

M. Tolusso, pour Décroissance Alternatives, interroge la Municipalité quant au projet par MVR de suppression des arrêts "Clies" et "Gilamont" au profit d'un nouvel arrêt "Vevey-Vignerons". Cette nouvelle halte vise à répondre aux exigences posées par la révision de la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand) et le passage à une fréquence au quart d'heure des trains.

"[...], la Commune de Vevey a-t-elle l'intention d'utiliser le fait d'être représentée au conseil d'administration du MVR pour influencer ce projet de façon positive?"

La représentante de la commune de Vevey au sein du Conseil d'administration a fait son possible, dans le cadre de son mandat, pour que le projet ne préjuge pas Vevey. Des séances entre MVR, la Municipalité et les services concernés ont été organisées concernant ce sujet, afin de faire avancer ce dossier.

"La Commune de Vevey a-t-elle l'intention de prendre des mesures pour influencer ce projet de façon positive?"

Par son courrier du 12 mai 2016, la Municipalité a informé le MVR qu'elle regrettait la perte des actuelles dessertes, mais qu'elle se résignait à la proposition présentée, à savoir la fusion des haltes de "Clies" et de "Gilamont" en un seul arrêt au lieu-dit Jolimont. En contrepartie, la Municipalité a émis trois demandes:

- Que l'accès à la nouvelle halte soit d'une largeur minimale de 2.10 mètres ;
- Que les conditions d'accès des habitants des immeubles du chemin du Clos de Pra soient facilités ;
- Que l'arrêt soit rapproché des futurs développements du côté de la route de Rio-Gredon.

Le 21 juillet 2017, faisant suite la présentation du projet de la nouvelle halte du 29 juin à une délégation municipale composée de Mme Leimgruber et de M. Christen, accompagnés d'un

représentant de la Direction de l'urbanisme, de la mobilité et du développement durable, et à une séance du 7 juillet en présence de l'Office fédéral des transports (OFT), la Municipalité a pris à nouveau acte du remplacement des haltes "Gilamont" et "Clies" par la nouvelle halte "Vevey Vignerons". Toutefois, elle a informé le MVR qu'elle regrettait qu'une partie du cheminement ne puisse se faire le long des voies (entre le chemin de Clies et celui des Vignerons). Lors de la même information, la Municipalité a encore renouvelé les remarques faites dans un courrier adressé au MVR le 12 mai 2016.

Le 20 septembre 2017, une présentation du projet final a été faite par MVR à une délégation municipale à l'Hôtel de Ville.

Le 7 novembre 2017, une nouvelle présentation a été faite à la Grande Salle de St-Légier, en présence des autorités des Communes de St-Légier-La-Chiésaz et de Vevey.

Faisant suite et voulant s'assurer que la future halte "Vevey-Vignerons" telle que proposée par le MVR répondait bien à la problématique de la mobilité en ville de Vevey et aux normes en vigueur, la Commune de Vevey a fait appel au bureau Transitec pour réaliser une analyse du projet et disposer d'un avis d'experts indépendants. La Commune de Vevey a également chargé Transitec d'examiner l'opportunité de supprimer les arrêts "Clies" et "Gilamont". Le rapport final a été rendu le 1^{er} décembre 2017.

Le 14 décembre 2017, constatant que le projet présenté par le MVR n'a pas tenu compte des demandes faites par la Municipalité et de la mise en évidence de manquements par le rapport d'expert, la Municipalité a décidé de faire opposition au projet présenté à l'enquête publique. Les points énoncés dans l'opposition sont, en résumé, les suivants :

- 1 L'étude réalisée par Transitec (consultable à la Direction de l'Urbanisme) met en évidence plusieurs problèmes de mobilité issus des conséquences du projet présenté. Pour ces raisons, la Commune de Vevey estime que la suppression des arrêts "Clies" et "Gilamont" est inopportune et ne respecte pas les conditions légales. La Commune de Vevey demande principalement le maintien de ces haltes.
- 2 Subsidiairement, si MVR devait démontrer que la suppression de ces arrêts respecte les exigences légales et que cette mesure est indispensable, la Commune de Vevey requiert la prise de mesures complémentaires en cas de suppression de ces haltes au profit de la nouvelle halte "Vevey-Vignerons", soit :
 - modifier le projet tel que présenté par MVR, puisque les accès à la nouvelle halte "Vevey-Vignerons", en plus de ne pas permettre un accès satisfaisant aux personnes handicapées, ne permet pas non plus le croisement de cyclistes et piétons ou même de poussettes. Les demandes sont les suivantes :
 - o Elargissement du chemin et de la rampe d'accès pour garantir une largeur d'au moins 2 mètres, permettant la circulation aisée de piétons et le croisement de chaises roulantes ;
 - o Aménagement d'un accès à l'est de la future halte ;
 - o Création d'une liaison piétonne entre le chemin de Clies, le chemin des Vignerons et la nouvelle halte.
 - que le MVR doit revoir son projet et propose une solution satisfaisante sur le long terme, en tenant compte de la croissance démographique de la région et de la hausse prévisible de fréquentation des transports publics.
 - vu que la suppression de la halte "Gilamont" va engendrer un transfert modal entre le train et le bus, la Commune de Vevey devra alors étudier la possibilité d'augmenter la fréquence de la ligne de bus 215 (passage d'une cadence de 40 minutes à

30 minutes), ce qui va engendrer des coûts supplémentaires, encore inconnus à ce jour. Dans un tel cas, la Commune de Vevey attend une proposition de participation aux coûts de la part de MVR.

- que l'abri voyageur projeté, qui sera construit sur un local technique imposant et en béton, couplé à la réaffectation des anciennes haltes fassent l'objet de soins en termes de qualité architecturale. Ceci est motivé par le fait que l'actuelle halte de Gilamont se situe dans le périmètre environnant XI de l'ISOS et à proximité du périmètre n° 12 de l'ISOS et que la halte "Vevey-Vignerons" projetée est comprise dans le périmètre environnant XI.
 - que les accès aux quais soient suffisamment équipés en termes d'éclairage public.
 - que la Municipalité soit consultée au sujet de l'abattage des arbres protégés par le règlement communal sur la protection des arbres (art. 2 RCPA), sachant que la Municipalité n'a pas reçu de demande formelle dûment motivée en ce sens.
- 3 Le projet prévoit une emprise provisoire de 29 m² sur le domaine public (DP) 4 de Vevey, puis une emprise définitive de 8 m² sur ce même DP. La Commune de Vevey estime la perte de valeur engendrée par ces expropriations à un montant de CHF 40'000.—. Ainsi, elle se réserve le droit de chiffrer avec plus de précision le montant de l'indemnité, respectivement de l'augmenter ou de réclamer une compensation en nature, comme les mesures de compensations précitées.
- 4 La Commune de Vevey requiert une séance de conciliation, sous l'autorité de l'OFT et demande à ce qu'une convention globale réglant tous les problèmes évoqués lui soit soumise.
- 5 Le 24 avril 2018, l'OFT a communiqué les déterminations de MVR proposant une séance de conciliation, ce que la Municipalité a accepté.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, le 30 avril 2018.

Au nom de la Municipalité
la Syndique le Secrétaire



Elina Leimgruber Grégoire Halter